

Simultanément, le programme de l'IDS devrait aller de l'avant dans les limites de l'interprétation stricte du Traité ABM.<sup>4</sup>

La déclaration de M. Shultz selon laquelle les États-Unis jugeaient alors prématurée toute décision de déployer des défenses anti-missiles balistiques a rassuré le gouvernement canadien.

Dans une allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée de l'Atlantique-Nord à Québec, en mai 1987, le premier ministre Mulroney a déclaré que les défenses stratégiques devaient satisfaire aux critères précédemment énoncés par M. Nitze (être rentables, durables et de coûts abordables) ainsi qu'à deux autres : «Il faut faire très attention de ne pas intégrer ces défenses dans les arsenaux en place d'une manière qui risquerait de susciter une hantise de la première frappe (...) et il ne faut pas que les défenses stratégiques compromettent le processus de contrôle des armements».<sup>5</sup>

Selon un rapport du *General Accounting Office* des États-Unis publié en février 1990, au 3 mars 1989, le Canada avait décroché quatre des soixante-sept contrats accordés à des pays étrangers.<sup>6</sup> La valeur totale de ces quatre contrats atteignait 1,9 million de dollars américains. En outre, le Canada a obtenu six contrats de sous-traitance pour une valeur totale de 775 000 dollars américains.<sup>7</sup>

#### DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question des pourparlers sur les armes défensives et spatiales n'a pas été abordée à la Chambre des communes pendant l'année parlementaire écoulée. Au cours des années passées, des députés ont interrogé le gouvernement quant à son rôle dans l'attribution de contrats en rapport avec l'IDS à des industriels canadiens. En novembre 1987, la question du rôle de la Corporation commerciale canadienne (CCC) en tant que principal adjudataire dans un contrat

<sup>4</sup> Ministère des Affaires extérieures, *Discours* 87/14, 5 mars 1987, p. 2-3.

<sup>5</sup> Cabinet du premier ministre, «Notes pour une allocution devant l'Assemblée de l'Atlantique-Nord», 23 mai 1987, p. 3.

<sup>6</sup> United States General Accounting Office, *Strategic Defense Initiative Program: Extent of Foreign Participation*, Rapport du président, Subcommittee on oversight and investigations, Committee on Energy and Commerce, Chambre des représentants, février 1990, p. 11.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 29.